

Aide à la réflexion concernant l'organisation des centres médico psychologiques (CMP) des CHS dans le contexte épidémique, 6 avril 2020

06/04/2020

Le Groupe ressource de la conférence des présidents CME/CHS a fait l'objet de nombreuses sollicitations de la part des CHS et des EPSM dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 afin de proposer une aide à la réflexion concernant la prise en charge des patients souffrant de pathologies psychiatriques en situation de confinement à leur domicile. Cette fiche prévoit des mesures pour organiser et renforcer la continuité des soins ambulatoires, prévenir les risques de décompensation psychiatrique, réduire les effets du confinement et éviter toute rupture de soin.

Il est préconisé un suivi des patients par contacts téléphoniques permettant d'évaluer la situation du patient et sa vulnérabilité face au confinement. Pour les patients en psychiatrie infanto-juvénile, le suivi s'effectuera par une guidance parentale, les enfants étant peu réceptifs à la consultation téléphonique.

Il est recommandé une activité de soutien à distance afin de maintenir le lien relationnel avec un patient qui le nécessite grâce à des appels vidéos ou des appels téléphoniques par défaut.